

## IV Rapport financier

### Sommaire

<b>RAPPORT ANNUEL</b>	<b>54</b>
Commentaires sur l'activité de la banque	54
L'exercice 2018	56
Effectif de personnel	64
Liquidités et fonds propres	64
Emploi du bénéfice	64
Réalisation d'une évaluation de risque	64
État des commandes et des mandats	64
Activités de recherche et de développement	66
Événements extraordinaires	66
Perspectives	66
<b>BOUCLEMENT ANNUEL</b>	<b>68</b>
Bilan	68
Compte de résultat	69
Emploi du bénéfice	70
Tableau des flux de trésorerie	71
État des capitaux propres	72
<b>ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>73</b>
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Principes comptables et d'évaluation	73
Gestion des risques	80
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	87
Évaluation des garanties	87
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	88
Activités externalisées	89
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	89
Informations concernant les positions du bilan	90
Informations concernant les opérations hors bilan	111
Informations concernant le compte de résultat	112
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>116</b>
<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>122</b>
<b>L'ACTION BCBE</b>	<b>124</b>

## Rapport annuel

### COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

#### Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 60 sièges, la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne; elle est également active dans le canton de Soleure. Ses opérations de crédit sont concentrées dans les cantons de Berne et de Soleure. Grâce à money-net et à family-net, elle est en mesure de proposer des services dans toute la Suisse.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 33). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

#### Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves. Le Conseil

d'administration a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional ainsi que le conseil individuel à chaque étape de la vie de ses clients. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles pour le client, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La transformation numérique est une chance que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices, utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private Banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs: ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et ils créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 5 à 7 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de distribuer un dividende attrayant.

8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près d'un milliard de francs.

#### Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes.

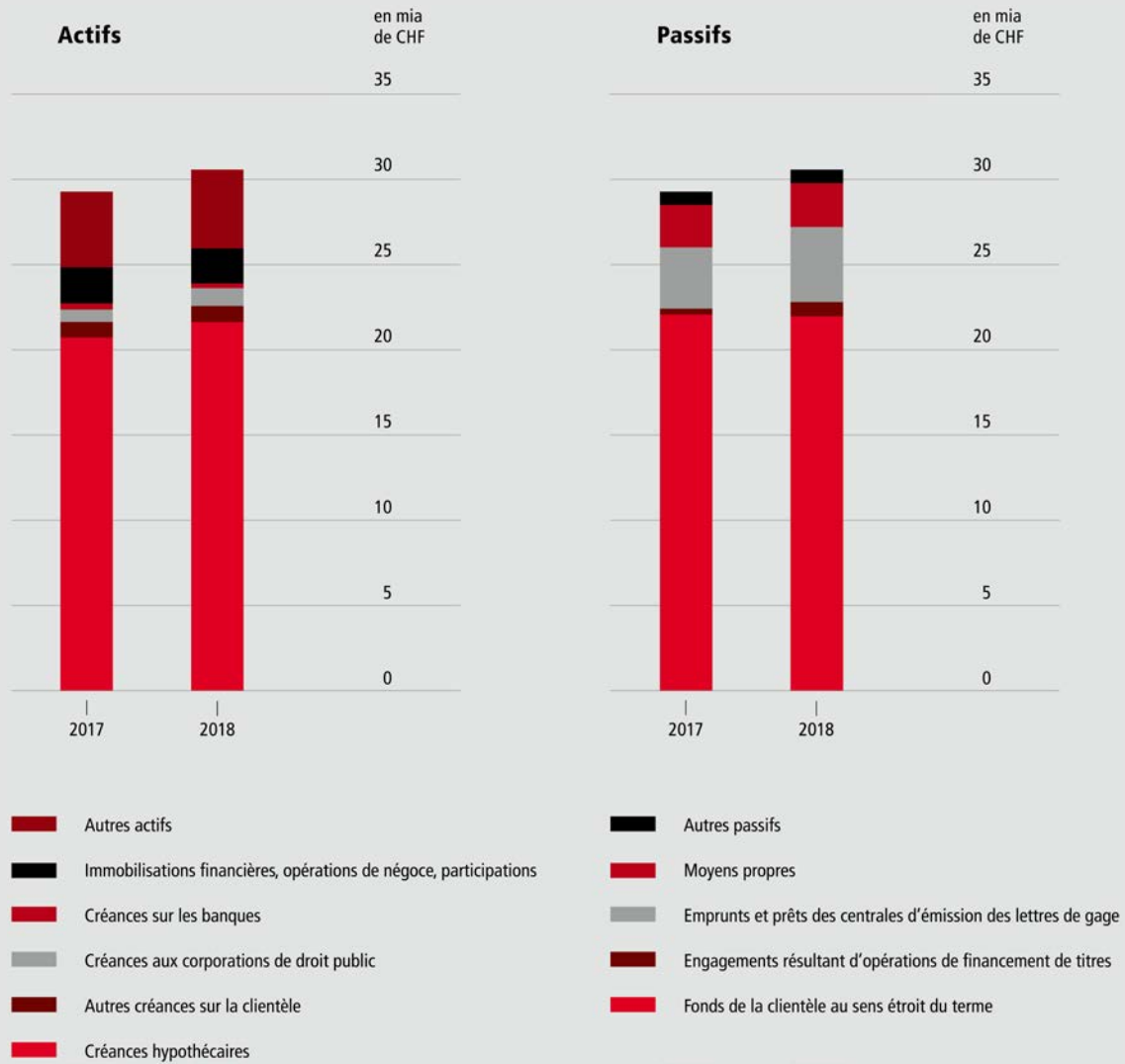
#### OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

#### OPÉRATIONS DE COMMISSIONS

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE propose toute une série de prestations en lien avec le

## La somme du bilan atteint un nouveau record



**Développement des cœurs de métier:** la somme du bilan a crû de 1,3 milliard de francs, pour s'établir à 30,6 milliards de francs.

conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. L'Asset Management s'occupe de la Clientèle institutionnelle, comme les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, auxquelles il propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

### **OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en qualité de commissionnaire, les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (brokerage) pour les clients.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le négoce de devises et le négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de minimis applicable aux instruments de titres de participation ou de taux d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance des 10 et 22 juin 2011 sur les fondations de placements (OFP).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

### **POLITIQUE DE DIVIDENDES**

La politique de dividendes de la BCBE fixe la part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

### **L'EXERCICE 2018**

La BCBE a dégagé un bon résultat en 2018. Le bénéfice de l'exercice a enregistré une hausse de 2,4% et s'établit à 140,8 millions de francs. Les prêts à la clientèle ont augmenté de 1,3 milliard de francs, à 23,6 milliards de francs. Le volume de fonds de la BCBE s'est accru de 242,7 millions de francs, à 2,4 milliards de francs. À 30,6 milliards de francs, la somme du bilan marque un nouveau record. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'augmenter sensiblement le dividende de 1.40 franc, à 8.00 francs par action. La BCBE s'attend à un résultat de l'ordre de celui de 2018 pour la fin de l'exercice en cours.

### **Bilan**

#### **LIQUIDITÉS, CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES**

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les liquidités, à 3,6 milliards de francs, demeurent à un niveau élevé. Les créances sur les banques ont fondu à 275,8 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 13,8 millions de francs.

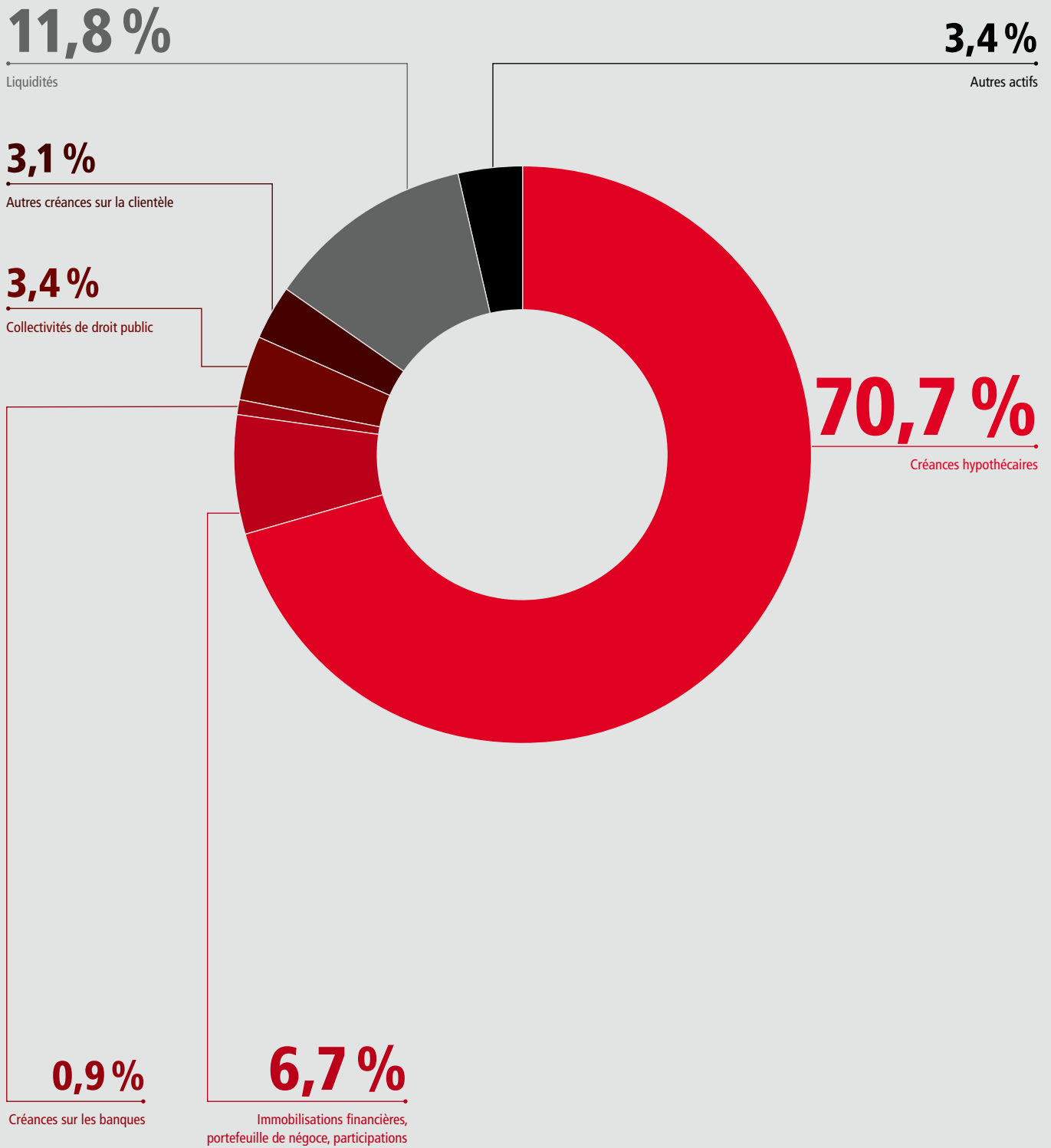
#### **CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 23,6 milliards de francs, une progression de 1,3 milliard par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste que la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a baissé à 73,0%. La quote-part de créances sur les sociétés immobilières et les sociétés financières, sur l'industrie, sur la construction et sur l'artisanat a elle aussi diminué, à l'inverse de celle sur les services et les corporations de droit public. La quote-part de créances sur l'agriculture est demeurée inchangée.

Les créances hypothécaires sont passées à 21,6 milliards de francs, en hausse de 4,4% par rapport à 2017, sans que la BCBE ne modifie sa politique de crédit et la qualité du portefeuille. À fin 2018, 82,7% des gages immobiliers servant de sûretés aux hypothèques se trouvaient dans le canton de Berne et

## Les créances hypothécaires ont augmenté de 4,4 %



**Hausse de 4,4 % :** Les créances hypothécaires ont augmenté de 908,2 millions de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

17,3 % dans les autres cantons. Le niveau peu élevé des taux a favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable reculant encore davantage. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2018 totalisent 4,3 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant la comptabilisation avec les corrections de valeur, s'établit à 20,8 milliards de francs, soit 95,3 % des créances hypothécaires (95,0 % en 2017).

Les créances sur les clients ont progressé à 2,0 milliards de francs ; la quote-part de celles sur les corporations de droit public a augmenté à 1,0 million de francs.

## OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres n'entre pas dans les activités principales de la BCBE. Il se monte à 7,8 millions de francs, répartis à 33,6 % sur les titres à rémunération fixe et à 66,4 % sur les métaux précieux.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières ont baissé de 0,1 milliard pour s'établir à 2,0 milliards de francs fin 2018, dont 91,2 % d'obligations, 8,0 % d'actions et de fonds de placement, 0,7 % de métaux précieux et 0,1 % d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 1,8 milliard de francs. Une importance toute particulière a une nouvelle fois été attachée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. À fin 2018, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 161,4 millions de francs. Deux immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

## PARTICIPATIONS

La valeur comptable des participations est de 42,8 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), de BioMedInvest AG I (38,5 %) et de Jungfraubahn Holding AG (14,2 %). La filiale RTC Real-Time Center AG (100,0 %) a été intégrée à la BCBE au second semestre 2018 dans le cadre d'une fusion par absorption.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES

Les immobilisations corporelles ont baissé de 2,7 millions de francs, à 218,6 millions. À fin 2018, les immeubles de la banque affichent une valeur comptable de 193,1 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 15,7 millions, les autres immobilisations corporelles et les logiciels à 9,9 millions de francs.

## AUTRES ACTIFS

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés atteignent 14,8 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 3,7 millions, à 18,5 millions de francs ; ils comprennent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont progressé de 370,8 millions, à 765,1 millions de francs, à la suite de créances d'impôt anticipé plus élevées des opérations de négoce de seconde ligne.

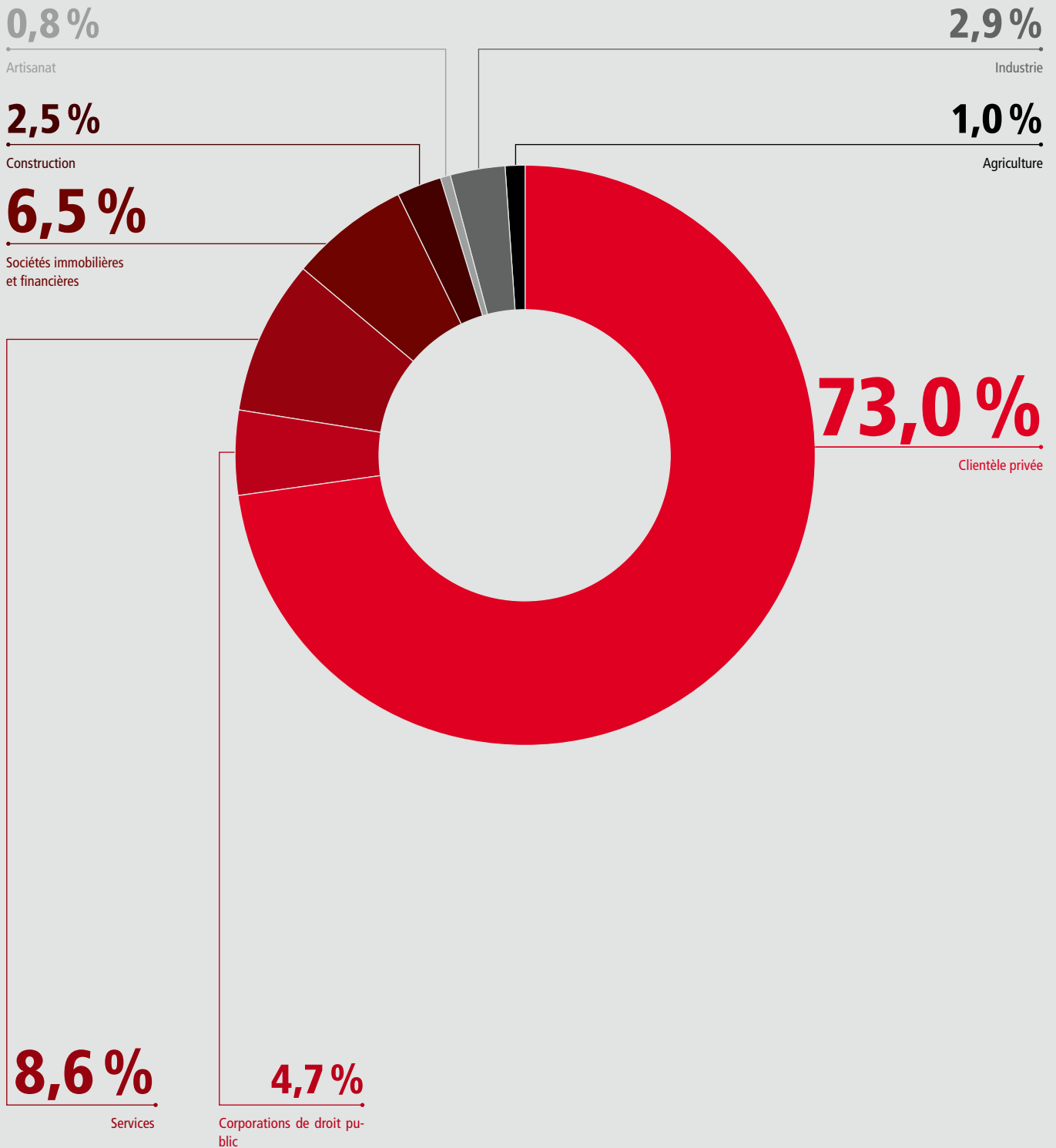
## ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES, ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les engagements envers les banques ont grimpé de 85,6 millions, à 135,3 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 828,9 millions de francs, alors qu'ils étaient de 354,4 millions un an auparavant ; cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités alors que les taux sont négatifs.

## FONDS DE LA CLIENTÈLE

La ventilation des avoirs de la clientèle à fin 2018 apparaît sur le graphique de la page 63. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont baissé de 0,4 %, à 21,9 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne à concurrence de 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire à concurrence de 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a fléchi à 68,4 millions de francs ; elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,76 % (0,90 % en 2017). Le volume des emprunts s'est étiré de 150,0 millions de francs pour s'établir à 350,0 millions de francs à fin 2018. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 104,0 millions de francs ; les 765,0 millions assortis d'une rémunération plus faible sont nouveaux. La valeur du portefeuille était de 4,1 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci se montaient à 19,2 millions de francs.

## Plus de deux tiers des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



**Financement de différents secteurs:** après la Clientèle privée, c'est aux services ainsi qu'aux sociétés immobilières et aux sociétés financières que reviennent les parts les plus importantes des financements; ils sont suivis des pouvoirs publics.  
(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

## PROVISIONS

Les provisions (cf. p. 102) ont régressé de 4,1 millions, à 329,0 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et pour opérations hors bilan. À fin 2018, elles s'élevaient à 221,1 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 68,1 millions de francs, les autres provisions 39,8 millions de francs.

## AUTRES PASSIFS

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 21,8 %, à 205,6 millions de francs. Le repli à 86,7 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une réduction de diverses régularisations de charges saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 36,2 millions de francs.

## CAPITAL PROPRE

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs et les réserves légales issues du bénéfice 171,6 millions. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 76,0 millions, à 1,4 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau « État des capitaux propres », p. 72).

## Développement du conseil en patrimoine

Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) se montent à 17,5 milliards de francs (18,5 milliards de francs en 2017). La baisse de 1,2 milliard de francs, due en particulier au recul des marchés boursiers en fin d'année, a été compensée par un afflux net de capitaux de 176,8 millions de francs. Les placements en fonds dans les dépôts clients ont fléchi de 339,9 millions de francs à 6,4 milliards malgré une progression de 242,7 millions à 2,4 milliards pour les fonds BCBE. La proportion de valeurs en dépôt confiées en gestion intégrale à la banque a diminué à 4,4 milliards de francs, soit de 25,2 % de l'ensemble des fonds sous dépôt.

## Compte de résultat

### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Le résultat brut des opérations d'intérêts se monte à 259,3 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,10 %, alors qu'elle était de 1,16 % en 2017. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les faibles taux d'intérêt ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un niveau bas (0,5 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 72,3 millions de francs (71,1 millions de francs en 2017). La marge d'intérêt brute est de 0,86 % (0,92 % en 2017), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations

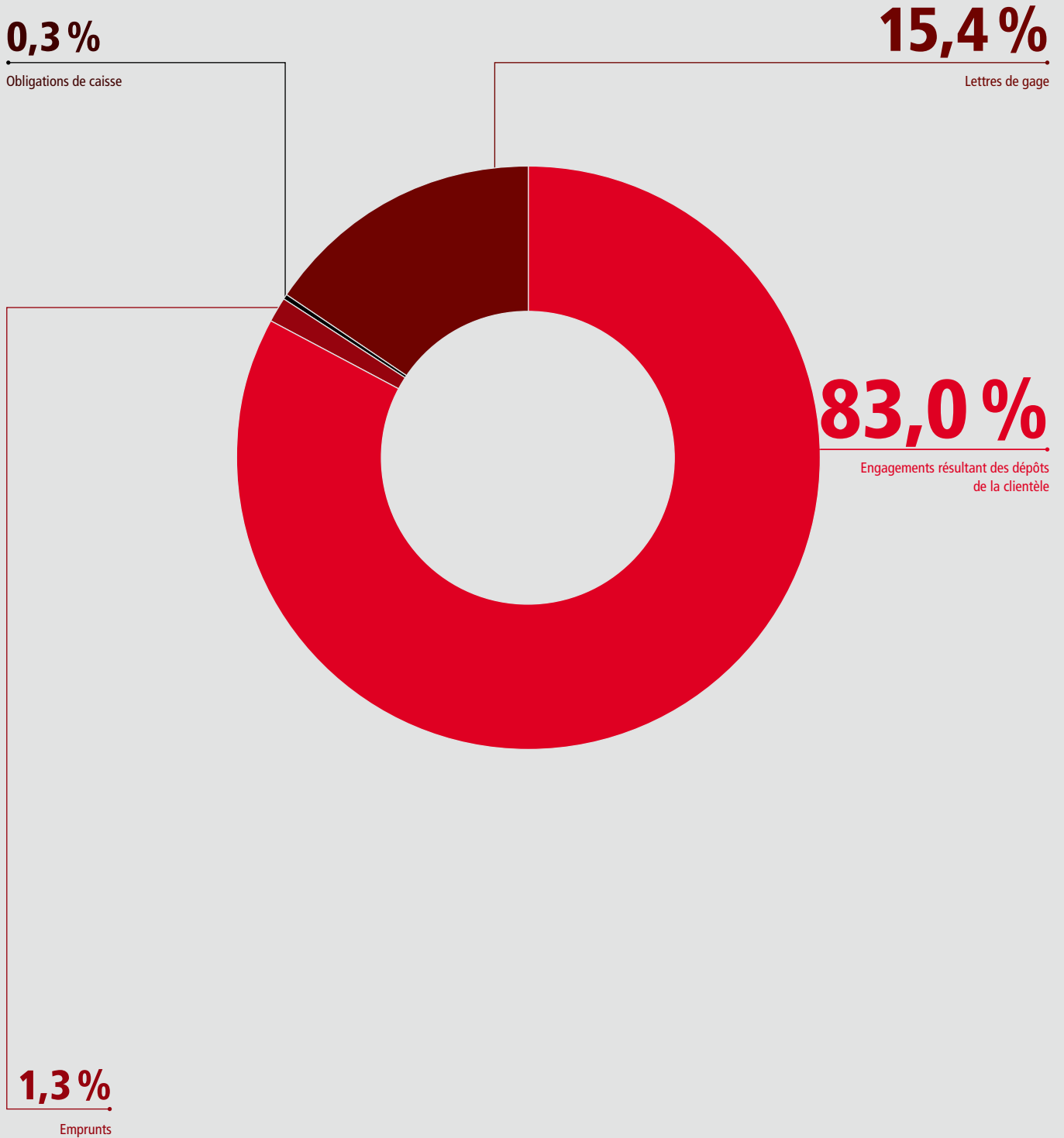
financières a baissé de 4,6 millions de francs, à 13,7 millions de francs. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts se montent à 14,0 millions de francs. Des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance sur les créances sur la clientèle de 11,7 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 1,8 million de francs ont été dissoutes. Les pertes liées aux opérations d'intérêt atteignent 0,3 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,8 million de francs ont pu être comptabilisés. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 273,3 millions de francs (308,3 millions de francs en 2017).

### PRODUIT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Le produit des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 104,7 millions de francs, soit une baisse de 0,4 % par rapport à 2017. Avec une part de 68,9 %, le conseil en gestion de patrimoine demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les opérations de négoce et des placements a totalisé 72,2 millions de francs. Les revenus issus des fonds propres ont progressé de 3,1 millions de francs, à 15,1 millions de francs. Le produit de courtage a régressé à 14,7 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune se sont montés à 37,6 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a progressé à 39,2 millions de francs. Les charges de commissions se sont établies à 11,4 millions de francs.



## La détention de liquidités par des clients demeure élevée



**Fidélité de la clientèle:** les dépôts de la clientèle dépassent 22 milliards.  
(Base : fonds de la clientèle)

**PRODUIT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE**

Le résultat des opérations de négoce se situe à 20,8 millions de francs, soit 1,0 million de francs de moins qu'en 2017. 17,3 millions de francs proviennent du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, un bénéfice de 3,6 millions de francs.

**AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES**

Les autres résultats ordinaires ont reculé de 3,7 millions de francs, à 20,6 millions de francs. À 2,5 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières était inférieur de 7,2 millions de francs à celui de 2017. Le produit des participations a progressé à 10,8 millions de francs, les autres produits ont totalisé 10,9 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 3,6 millions de francs.

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Par rapport à 2017, les charges d'exploitation ont pu être abaissées de 4,1 millions de francs, soit 1,6 %; elles s'élèvent à 247,8 millions de francs. Les charges de personnel se sont accrues de 0,5 %, à 138,8 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts de l'intéressement des collaborateurs ainsi que le dépôt en faveur de la prime de prévoyance. Les autres charges d'exploitation ont fléchi par rapport à 2017, passant de 113,8 millions à 109,0 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 59,1 %.

**CORRECTIONS DE VALEUR SUR PARTICIPATIONS, AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES**

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés sont de 36,7 millions de francs. Celles-ci prennent en compte des amortissements exceptionnels de 2,2 millions de francs (23,6 millions en 2017). En outre, des charges d'amortissement de 7,6 millions de francs concernant les immeubles de la banque et d'autres immeubles ont servi à alimenter le fonds de renouvellement pour maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fond de renouvellement.

Des amortissements de 24,7 millions de francs concernent l'informatique, et de 2,1 millions de francs le mobilier, les machines et les installations.

**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL**

Le résultat opérationnel s'est contracté de 8,3 millions de francs à 137,5 millions de francs en raison d'événements non opérationnels (dissolution de corrections de valeur moins élevées, baisse du produit d'aliénations d'immobilisations financières et amortissements extraordinaires). Sans tenir compte de ces facteurs, le résultat opérationnel a progressé de 3,2 millions de francs à 123,3 millions de francs.

**VARIATIONS DES PROVISIONS ET AUTRES CORRECTIONS DE VALEUR, PERTES**

D'autres provisions ont été dissoutes à concurrence de 2,3 millions de francs, tan-

dis que les provisions sur les autres risques commerciaux ont été réduites de 0,7 million de francs. Les pertes de 0,5 million de francs sont portées au compte de résultat.

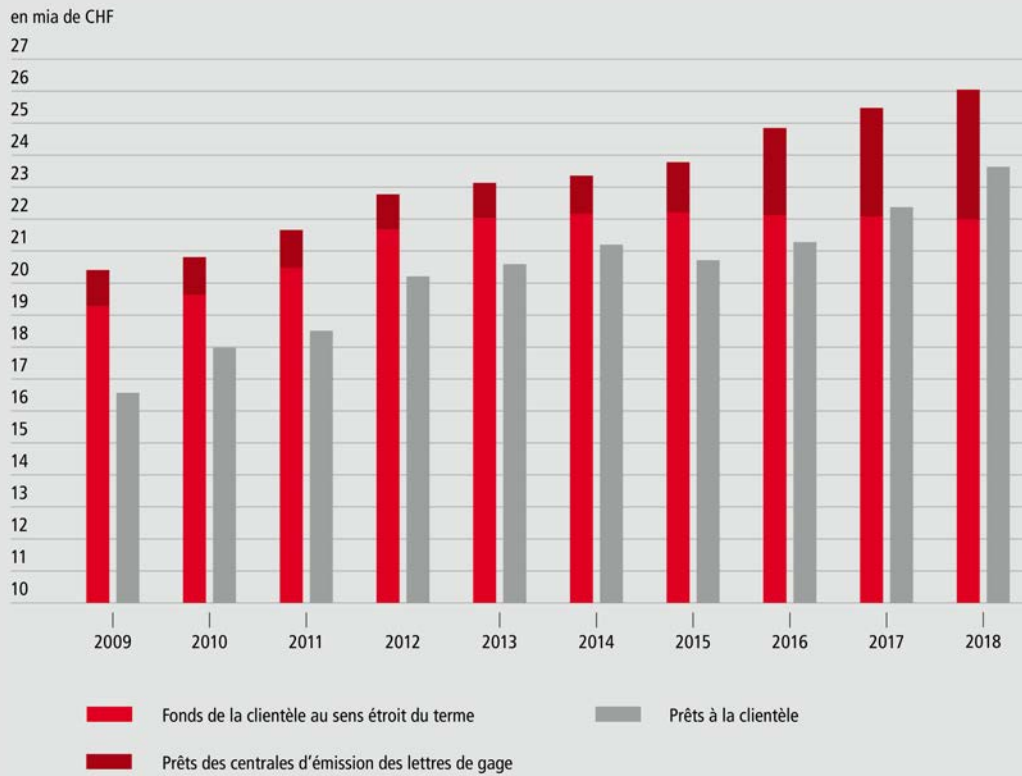
**CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES**

L'annexe au compte de résultat (cf. p. 113) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 44,8 millions de francs. Ce chiffre comprend le bénéfice de fusion de 39,1 millions de francs résultant de la fusion par absorption de RTC. Aux produits extraordinaires mentionnés ci-dessus s'ajoutent des produits extraordinaires de 5,8 millions de francs provenant d'aliénation de participations et d'immeubles. Au cours de l'exercice, la BCBE n'a pas eu de charges extraordinaires.

**VARIATIONS DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Les réserves pour risques bancaires généraux ont progressé à 622,3 millions de francs. Les corrections de valeur devenues superflues et les produits extraordinaires (p.ex. bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 53,5 millions de francs, si bien qu'elles ne figurent pas dans le résultat opérationnel. Ce chiffre tient compte également du bénéfice de fusion de 39,1 millions de francs résultant de la fusion par absorption de RTC, après déduction des effets fiscaux. Par ailleurs, la moitié des coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt ont été compensés par la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux à hauteur

## Bon refinancement



**Bon refinancement:** les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission des lettres de gage.

de 36,2 millions de francs. Un montant de 10,3 millions de francs a en outre été dissous pour diminuer le risque informatique. Des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant net de 7,0 millions de francs ont été constituées.

## IMPÔTS

La charge fiscale s'est contractée à 34,5 millions de francs (37,4 millions de francs en 2017). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

## BÉNÉFICE

Le bénéfice a progressé de 2,4%, à 140,8 millions de francs (137,4 millions de francs en 2017). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2017, le bénéfice au bilan se chiffre à 141,1 millions de francs.

## EFFECTIF DE PERSONNEL

Fin 2018, l'effectif de personnel était de 1206 collaborateurs (1224 en 2017). Ce chiffre comprend aussi 114 apprentis, personnes préparant la maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires et stagiaires en formation. Le nombre de postes (équivalent plein temps) a reculé de 1016 à 1000.

## LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Les exigences de liquidités des art. 12 à 18 de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur les liquidités des banques (OLiQ) et les réserves minimales figurant aux art. 12 à 17 de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,49 milliards de francs (2,42 milliards de francs en 2017). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour couvrir des risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III atteint 18,6% (19,9% en 2017). Les prescriptions réglementaires fixent 12,0%, auxquels s'ajoute un volant anticyclique de 1,00% à respecter. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier s'est replié à 7,8% (8,0% en 2017). La BCBE mène une stratégie de risque faible et sur une bonne dotation en fonds propres.

## EMPLOI DU BÉNÉFICE

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution des dividendes, propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit :

- Distribution de dividende : 74,6 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 66,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,5 million de francs

## RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 83.

La BCBE poursuit une stratégie à risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 82. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

## ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé à la page 58, se reflète dans l'évolution du volume de la clientèle (prêts à

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2018	31.12.2017
<b>EFFECTIF DE PERSONNEL</b>		
Nombre de collaborateurs	1 206	1 224
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 000	1 016
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1 007	1 011

## Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante

**4,9 %**

Autres produits ordinaires

**5,0 %**

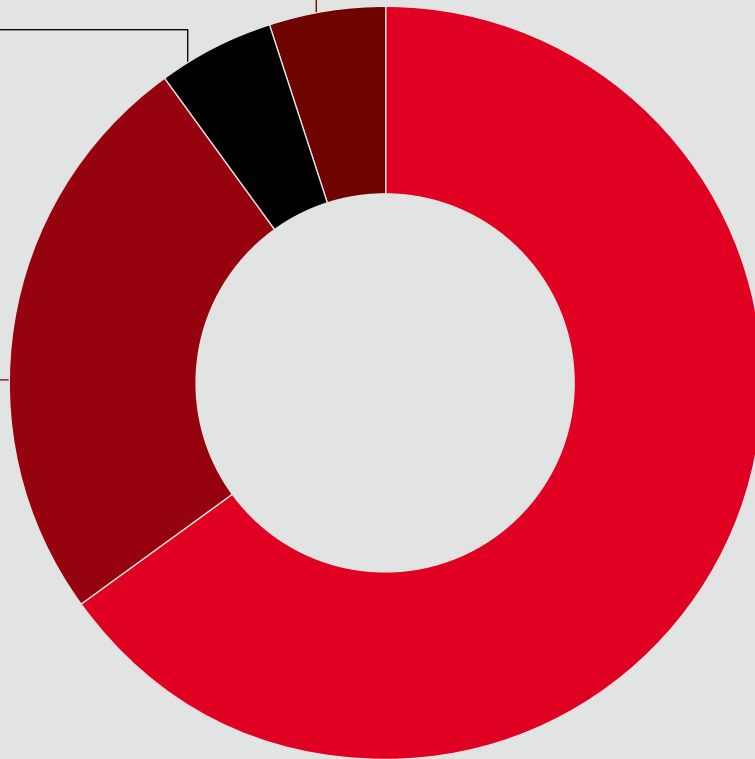
Résultat des opérations de négoce et de la juste valeur (« fair value option »)

**65,1 %**

Résultat net des opérations d'intérêts

**25,0 %**

Produit des opérations de commissions et de services



**Principaux domaines d'activité:** les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

la clientèle, dépôts de la clientèle, volume sous dépôt).

## ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En 2019 également, la BCBE suivra de près l'évolution des besoins et des comportements de la clientèle. Ces dernières années, le réseau des sièges de la BCBE a été examiné et optimisé. Dès lors, les sièges seront réaménagés afin de mieux coller à l'image et au modèle d'exploitation actuels de la banque, et de répondre aux nouveaux besoins des clients. Autrefois, les transactions au guichet jouaient un rôle majeur ; aujourd'hui, les entretiens-conseils et le dialogue avec la clientèle, sans oublier les offres numériques, ont gagné en importance. La BCBE prendra davantage en compte tous ces aspects au nouveau siège d'Interlaken, qui ouvrira ses portes début mai 2019. Au deuxième trimestre de l'année en cours, la BCBE mettra en ligne un portail clientèle. Il comprendra l'e-banking, un assistant financier et d'autres fonctions utiles aux clients.

## ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le 20 septembre 2018, la BCBE a annoncé qu'elle reprendrait au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le portefeuille hypothécaire de La Mobilière, constitué dans le cadre de la coopération family-net. Le portefeuille hypothécaire de la banque s'est en conséquence accru de 428 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les prêts sont refinancés par La Mobilière.

Au cours du second semestre 2018, la BCBE a intégré rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2018 sa filiale RTC Real-Time Center AG dans le cadre d'une fusion par absorption. Cette opération a résulté en un bénéfice de fusion de 39,1 millions de francs. Après déduction

des effets fiscaux, ce bénéfice a été affecté à la consolidation des réserves pour risques bancaires généraux de la BCBE. Le bénéfice annuel figurant au bilan n'a donc pas été influencé.

## PERSPECTIVES

Malgré le contexte difficile, la BCBE devrait pouvoir maintenir le cap sur son objectif à long terme (free cash-flow), en 2019 également. Le principal objectif de la BCBE reste de doter son espace économique d'une banque saine et robuste. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer durablement au développement autonome de la région.

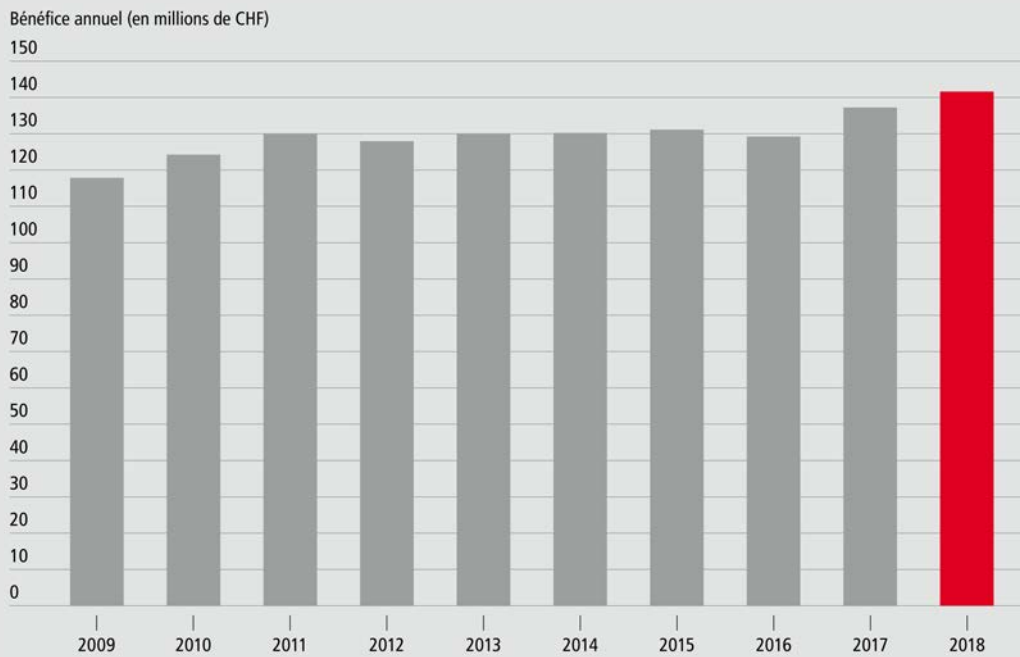
Les taux d'intérêt bas, couplés aux taux négatifs, continueront à peser sur la marge d'intérêt. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt diminueront en 2019. La BCBE estime que, pour l'heure, les taux d'intérêt demeureront faibles, de sorte que la baisse des coûts de couverture aura un effet positif sur le résultat des opérations d'intérêt. La BCBE s'attend à un résultat de l'ordre de celui de 2018 pour l'exercice 2019.

Au milieu de l'année 2018, la BCBE a décidé de mettre à jour et de continuer à utiliser le système bancaire central IBIS. DXC, partenaire informatique de la BCBE, travaillera ces trois prochaines années à la mise en place d'IBIS4D. Ainsi, une attention particulière sera portée à l'innovation et à la transformation numérique. Le nouvel accord permettra de réduire considérablement les coûts informatiques tout en assurant la stabilité et la sécurité du système bancaire central.

Elle peut compter sur la proximité avec la clientèle, son ancrage auprès des action-

naires et donc de la population ainsi que sur un personnel motivé. La politique d'affaires s'inscrit dans la continuité. La BCBE reste un partenaire de confiance pour la société et l'économie.

## Forte capacité bénéficiaire



**Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent:** le bénéfice annuel a progressé de 2,4 % pour s'établir à 140,8 millions de francs.

## Bilan

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Liquidités	3 596 535	3 777 075
Créances sur les banques	275 803	366 349
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 811	9 745
Créances sur la clientèle	1 998 381	1 647 042
Créances hypothécaires	21 628 171	20 719 922
Opérations de négoce	7 845	7 770
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 768	19 528
Immobilisations financières	2 008 827	2 069 783
Comptes de régularisation	18 514	22 187
Participations	42 820	43 032
Immobilisations corporelles	218 609	221 273
Autres actifs	765 134	394 383
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>30 589 219</b>	<b>29 298 088</b>
Total des créances subordonnées	3 742	395
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Engagements envers les banques	135 260	49 705
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	828 901	354 403
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 914 022	22 004 009
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	205 645	263 106
Obligations de caisse	68 392	69 998
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4 408 000	3 597 000
Comptes de régularisation	86 732	95 488
Autres passifs	36 202	36 598
Provisions	328 977	333 118
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317	615 282
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 569	171 589
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073	1 338 073
Propres parts du capital	-13 115	-9 248
Bénéfice reporté	320	407
Bénéfice	140 788	137 425
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>30 589 219</b>	<b>29 298 088</b>
Total des engagements subordonnés		
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Engagements conditionnels	200 855	159 217
Engagements irrévocables	957 811 <sup>1</sup>	553 745
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	141 060	141 060

<sup>1</sup> La progression par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la reprise du portefeuille hypothécaire family-net de la Mobilière au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2018	2017
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>		
Produit des intérêts et des escomptes	340 422	345 244
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	281	94
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	13 660	18 245
Charges d'intérêts	-95 054	-94 946
<b>RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>259 309</b>	<b>268 638</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	14 006	39 688
<b>SOUS-TOTAL RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>273 315</b>	<b>308 326</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	72 189	72 414
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 647	4 791
Produit des commissions sur les autres prestations de service	39 245	39 028
Charges de commissions	-11 362	-11 141
<b>SOUS-TOTAL RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>104 719</b>	<b>105 091</b>
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR</b>	<b>20 844</b>	<b>21 826</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	2 467	9 618
Produit des participations	10 820	6 206
Résultat des immeubles	3 593	2 060
Autres produits ordinaires	7 273	7 521
Autres charges ordinaires	-3 555	-1 061
<b>SOUS-TOTAL AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES</b>	<b>20 599</b>	<b>24 344</b>
<b>RÉSULTAT COMMERCIAL</b>	<b>419 477</b>	<b>459 587</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	-138 841	-138 133
Autres charges d'exploitation	-108 994	-113 811
<b>SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-247 834</b>	<b>-251 944</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-36 653	-51 453
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	2 502	-10 361
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>137 491</b>	<b>145 830</b>
Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et amortissements extraordinaires	123 259	120 090
Produits extraordinaires	44 832	42 223
Charges extraordinaires		-289
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-7 035	-12 939
Impôts	-34 500	-37 400
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>140 788</b>	<b>137 425</b>

## Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Bénéfice	140 788	137 425
+ Bénéfice reporté	320	407
<b>BÉNÉFICE AU BILAN À LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>141 109</b>	<b>137 832</b>
<b>Emploi du bénéfice</b>		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-66 000	-76 000
Distribution de dividende	-74 560	-61 512
<b>NOUVEAU BÉNÉFICE AU BILAN</b>	<b>549</b>	<b>320</b>

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

		2018		2017
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
<b>FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)</b>				
Bénéfice	140 788		137 425	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	7 035		12 939	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	55 249	68 807	56 577	95 639
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	36 653		51 453	
Suppression des corrections de valeur				24 966
Provisions et autres corrections de valeur		4 132	12 378	
Comptes de régularisation actifs	3 673		1 271	
Comptes de régularisation passifs		8 756	16 768	
Dividende de l'exercice précédent		61 512		57 784
<b>Solde</b>	<b>100 192</b>		<b>110 423</b>	
<b>FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	203	223	124	363
Modification des propres titres de participation	18 461	22 328	12 225	7 295
<b>Solde</b>		<b>3 887</b>	<b>4 692</b>	
<b>FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES</b>				
Participations	2 465		6 758	
Immeubles		6 416		34 738
Autres immobilisations corporelles		26 518		22 005
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
<b>Solde</b>		<b>30 470</b>		<b>49 984</b>
<b>FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
– Créances sur la clientèle		353 094		115 774
– Créances hypothécaires		894 472		953 737
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle		89 987		13 941
– Obligations de caisse	28 363	29 969	3 568	25 363
– Emprunts	150 000			
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	765 000	104 000	923 000	58 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
– Créances sur les banques	90 546		43 373	
– Engagements envers les banques	85 554			12 876
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
– Créances résultant d'opération de financement de titres		4 066	5 325	
– Opérations de négoce		75		1 161
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 759			2 288
– Immobilisations financières	61 317		186 960	
– Autres actifs		370 751		52 560
– Engagements résultant d'opérations de financement de titres	474 498		52 076	
– Engagements résultant d'opérations de négoce		0		0
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		57 460		83 950
– Autres passifs		2 538		3 297
État des liquidités				
– Liquidités	180 540		43 515	
<b>Solde</b>		<b>65 835</b>		<b>65 130</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 192</b>	<b>100 192</b>	<b>115 114</b>	<b>115 114</b>

## État des capitaux propres

(en milliers de francs)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>171 589</b>	<b>615 282</b>	<b>1 338 480</b>	<b>-9 248</b>	<b>137 425</b>	<b>2 494 663</b>
Emploi du bénéfice 2017								
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					76 000		-76 000	
– Dividende							-61 512	<b>-61 512</b>
– Variation nette du bénéfice reporté					-87		87	
Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves			182					<b>182</b>
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			21					<b>21</b>
Acquisition de propres parts au capital						-22 328		<b>-22 328</b>
Aliénation de propres parts au capital						18 461		<b>18 461</b>
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			-223					<b>-223</b>
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				7 035				<b>7 035</b>
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							140 788	<b>140 788</b>
<b>CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>171 569</b>	<b>622 317</b>	<b>1 414 394</b>	<b>-13 115</b>	<b>140 788</b>	<b>2 577 087</b>

## Annexe au compte de résultat

### RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle de Berne-Liebefeld et dans 60 sièges répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

### PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

#### Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses.

Les PCB se fondent sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 41 OB) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2015/1 «Comptabilité banques». Elles constituent une norme comptable reconnue en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR; RS 221.432).

La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al 1, let. b, OB).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur

la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de bouclage consolidé.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les positions au bilan sont évaluées séparément.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- lorsque les affaires sont similaires et si elles ont la même contrepartie, si la monnaie correspond, si l'échéance de la créance est identique ou antérieure et si tout risque de contrepartie est exclu ;
- lorsque les emprunts et obligations de caisse sont compensés avec la position correspondante du passif ;
- lorsque les corrections de valeur sont diminuées de la position correspondante de l'actif ;
- lorsque les ajustements de valeurs positifs ou négatifs de la période sous revue qui n'ont pas d'effet sur le résultat sont compensés dans le compte ad hoc.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

##### Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêt et d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

### Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

### Créances sur les banques la clientèle et les hypothèques

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagio sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeur sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents.

### Corrections de valeur pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (correc-

tions de valeur individuelles). Elles le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes sur les objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Pour des raisons de prudence, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur ces créances. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances avec continuation de la relation de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) :

Dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré

comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme des valeurs de liquidation au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 423.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. Vaut en principe comme valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé le plus élevé. Les corrections de valeur individuelles sont retranchées directement des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut procéder à des corrections de valeur pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances par une analyse sur base forfaitaire, en vertu de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 421. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

### **Corrections de valeur pour risques de défaillance latents**

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas identifiables. Pour se prémunir contre les risques de défaillance latents, la BCBE constitue des corrections de valeur calculées sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux branches.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont calculées au moyen de critères fixés sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque branche. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents relatives aux créances à la clientèle sont directement compensées – à hauteur de la part réclamée – par les postes actifs correspondants. Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration, non réclamées au jour de référence, apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

### **Constitution et dissolution de corrections de valeur**

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait via le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En cas de modification du degré d'utilisation de la limite, l'on procède à un transfert sans incidence sur le résultat entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

On opère des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis sous le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou provisions libérées est également enregistrée sous le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

### **Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage**

Ces postes sont saisis à leur valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

### **Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce**

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une bourse agréée ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan sous le poste « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec l'opération de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

### Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

#### Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les positions correspondantes. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

#### Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts. Le résultat de la couverture est inscrit dans la même position que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée sur l'élément couvert. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

L'utilisation d'options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse des cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération

de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur survenues sur le marché tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit, au titre de diminution des charges, des corrections de valeur liées à l'évolution du marché. Selon le principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation dès lors plus basse de l'opération de couverture sera comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

#### Netting

Il est renoncé à un *netting* des valeurs de remplacement positives et négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

#### Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur selon la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 372-378.

#### Immobilisations financières

##### Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle

réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.

- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont constituées sur des titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul fixée tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées à hauteur de la part utilisée des postes de l'actif. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur des placements de sociétés sans rating officiel (y c. les titres de banques régionales). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeurs relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

##### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

##### Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*). Les autres stocks de métaux



précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

### Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les « Immobilisations financières » et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire requis vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

## PARTICIPATIONS

Les participations sont évaluées séparément et jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation. L'évaluation de leur stabilité se base sur une perspective de rendement à moyen terme de 6 à 8 %.

La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est présentée dans le tableau des participations.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Immeubles de la banque et autres immeubles

Les immeubles de la banque et autres immeubles, portés au bilan dans les « Immo-

bilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

### Autres immobilisations corporelles

Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Les logiciels acquis et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice en cours. Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

### Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés lors de la vérification, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle

durée d'utilisation, soit il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe totalement ou partiellement, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans le compte de résultat via les « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

## VALEURS IMMATÉRIELLES

Si, dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est portée à l'actif comme survaleur (*goodwill*). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée, qui est généralement de cinq ans, mais peut être prolongée à dix ans maximum dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles apportent à la banque une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Elles sont évaluées séparément. En présence de signes de dépréciation de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage. La préservation des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

## COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. Notamment, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, de même que les impôts directs courants échus ou dus sont régularisés.

## AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les comptes de compensation, de passage et d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeurs positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

## PROVISIONS

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinées au négoce, et pour les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) ainsi que les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables, fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

## RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous le poste «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

## PROPRES TITRES DE CRÉANCE ET DE PARTICIPATION

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif sous le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leurs coûts d'acquisition sous le poste distinct «Propres titres de participation». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation ainsi que les gains ou pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les «Réserves légales issues des bénéfices».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat.

## INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;

- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance sont contenues dans les «Charges du personnel» pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'une évaluation conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 495ss en vue de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention de tirer parti de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la BCBE aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies dans le tableau à l'annexe 13 «Situation économique des propres institutions de prévoyance».

## PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fon-

tion au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des réserves légales de bénéfices conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm A2-168.

## IMPÔTS

### Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés dans les «Comptes de régularisation passifs».

### Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous «Provisions». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou moyen terme. La variation des «Provisions pour impôts latents» est comptabilisée sous le poste «Impôts».

### ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. «Provisions»).

### Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier.

### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement, puis une fois passée cette échéance, elles seront portées au bilan.

### Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance ainsi que ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- avances à terme fixe, prêts, hypothèques : tous les intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- comptes courants : les intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts dont le recouvrement des intérêts est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties sous la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les gains et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent au poste « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-dessous.

### Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

### GESTION DES RISQUES

L'unité organisationnelle Gestion des risques assure que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées dans les processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, du reporting des risques ainsi que du contrôle des risques. La BCBE a ainsi instauré un système de trois lignes de défense. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

UNITÉ/MONNAIE	Code monnaie	Devises	31.12.2018		31.12.2017	
			Billets	Devises	Billets	Devises
1 euro	EUR	1.1269	1.0994	1.1702	1.1427	
1 dollar US	USD	0.9858	0.9458	0.9745	0.9345	
1 livre sterling	GBP	1.2555	1.1895	1.3183	1.2523	

## Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont ancrées dans le concept de référence corrélatif et dans le profil de risque, et fixe les principes-clés quant à l'évaluation et à la gestion desdits risques. Il approuve les tolérances au risque en se fondant sur la capacité à les assumer, il consent au concept de référence des risques et à la politique de risque; il en contrôle le respect et s'assure de la mise en œuvre de ses consignes. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration exige divers rapports récurrents: un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport semestriel sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont directement intégrés aux processus de travail ou effectués directement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

## Propension au risque et stratégie de risque faible

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques:

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales bien définies. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier: les affaires avec la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME), de même que le conseil en patrimoine et le Private Banking. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels ainsi que des possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais correspondants, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus et s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certains secteurs d'activité, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS), mais

aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.

- L'objectif en matière de fonds propres s'élève à 200% au minimum (prescription FINMA: 150%) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA, ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16%.

## Tolérances au risque

Les différentes tolérances au risque reflètent le risque maximum que la BCBE est prête à assumer en lien avec la réalisation de ses objectifs. Elles traduisent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories de risque confondues, facilitant ainsi les contrôles et la gestion des risques au cours de l'année.

Les tolérances au risque correspondent à des valeurs limites établies par le Conseil d'administration pour chaque catégorie de risque. Elles constituent le risque global maximal et sont complétées par un budget de risque, arrêté par la Direction générale.

## Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et a, à cette fin, mis en place des garde-fous pour les réduire. Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE, fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit:

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et au hors bilan, des corrections de valeur et des provisions sont constituées.

2. Au sens d'une prévoyance du risque, des corrections de valeur ont été formées dans les affaires de crédit sur la base des limites déterminées ou de provisions pour le risque de défaillance latent. Ces corrections de valeur et ces provisions pour risques de défaillance latents permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent être attribués ni à un preneur de crédit particulier ni à une créance particulière.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par les réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes.

### **Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO**

L'ensemble des risques pour la banque est évalué vers le milieu de l'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres au sein d'une société. À cette fin, on utilise le *Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. Dans un premier temps, une évaluation initiale, placée sous la houlette du responsable de la Gestion des

risques (CRO), est effectuée en collaboration avec des représentants de la première ligne de défense. Dans un second temps, un atelier est organisé avec les membres de la Direction générale, afin d'évaluer les risques de façon exhaustive et de prévoir des mesures adéquates pour les minimiser.

Les enseignements majeurs tirés de l'ERM sont consignés le 30 juin dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme, retravaillée chaque année. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

### **Catégories de risques**

La BCBE distingue et gère les catégories de risque suivantes : risques de crédit (y c. les risques sectoriels et les risques-pays), risques de taux, autres risques de marchés (risques monétaires, risques de cours), risques de liquidité, risques opérationnels. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiel d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

### **Risques de crédit**

#### **RISQUES DE CONTREPARTIE POUR LES PRÊTS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LES OPÉRATIONS HORS BILAN)**

Les risques des opérations de bilan ou de hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les conseillers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit avoir lieu linéairement sur 15 ans. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. On doit alors les mettre en évidence, les vérifier et les régulariser dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de manière à ce que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sont assurés par les sièges. Les opérations de crédit sont prises en charge par l'unité organisationnelle Traitement des crédits, basée à Berne-Liebefeld. Le suivi et le traitement des affaires des grands clients entreprises, des opérations avec l'étranger et avec les banques sont centralisés.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins, et dépend du volume des risques à surveiller.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

## RISQUES SECTORIELS

Un risque sectoriel naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputé «risque sectoriel» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation, spécifiques à un secteur qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Analogues aux limites fixées pour les pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être intégralement épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, on peut donc partir de l'idée qu'on encourt des risques latents inhérents, susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

## RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES ET DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements pour la majeure partie en francs suisses sont effectués. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset-and-Liability-Management-Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé ; il définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

## RISQUES PAYS

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou par groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 108. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques pays.

## Risques de taux

Les risques de taux naissent surtout de la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux essentiels dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques pour l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque (hors portefeuille de négoce);
- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système de feux de signalisation), justification ou mise en œuvre de mesures;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement);
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés;
- définition de la réplique. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplique;

- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p.ex. la durée).

L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques de taux ainsi que d'effectuer des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par recours à des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle ALM/Treasury rapporte chaque mois à l'ALCO de l'évolution des indices de risques. Le Conseil d'administration en est informé par le truchement de rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont mis au fait de la situation des liquidités et de l'évolution du bilan et des taux au travers de rapports hebdomadaires. Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la durée du taux-clé (*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. De plus, la totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows et aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de stress sont pris en considération, outre un scénario de base.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et variables. Le calcul de la modification de la valeur actuelle des fonds propres se fait au moyen de la variation de la courbe

des taux par rapport au niveau actuel des taux. À cet égard, la politique de fixation des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplique. Le comportement en matière de fixation des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de façon à ce que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Des taux d'intérêt de produits et de marché historiques servent de base de données à la simulation. ALCO évalue la réplique et détermine chaque année les portefeuilles de réplique à la demande de l'unité organisationnelle ALM/Treasury. De plus, la modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour les positions fixes.

## Autres risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce sur la base de la règle de minimis de l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.



## Risques de liquidité

Les risques de liquidité proviennent de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion des risques de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placements de la trésorerie. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine les indices et le budget de risque et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des ressources sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (LCR: *Liquidity coverage ratio*), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. La mise en œuvre opérationnelle des besoins de liquidités, notamment leurs gestions au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale menée contribue à un excédent permanent de liquidités, placées de manière sûre sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des

corporations de droit public et d'opérations de mise en pension (*repo*). Ces placements forment le niveau de la trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour et déclarée à l'ALM/Treasury. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur la situation des liquidités de la BCBE, et d'analyser les effets des flux de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet chaque année pour approbation à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance portant sur les liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration: il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux règle la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indicateurs active un mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept

d'urgence et le soumet pour approbation à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises de la banque dans son ensemble.

## Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est l'affaire des cadres à tous les niveaux de direction. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle; et
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

## RISQUES INFORMATIQUES

EntServ Suisse Sàrl fournit à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont cette dernière a besoin. La banque a résilié le 18 juillet 2017 les contrats signés avec Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl. Après avoir examiné toutes les options de près, elle a décidé de maintenir la solution IBIS. Les droits de propriété (« intellectual property rights ») sur IBIS3G ont été transférés à EntServ Suisse Sàrl. Issue de la fusion entre CSC (Computer Sciences Corporation) et la branche Enterprise Services de Hewlett-Packard, la société EntServ Suisse Sàrl est connue sur le marché sous le nom de DXC. technology (DXC).

Une structure de gouvernance TI a été mise en place avec le partenaire d'externalisation. Elle dirige et garantit la collaboration sur les plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe EntServ Suisse Sàrl contrôle les domaines informatiques

externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit, comme l'exige les lois applicables aux banques, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

## RISQUES DE COMPLIANCE

Par risques de compliance, on entend les risques de violation de dispositions, de normes ou de règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation en découlant. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », la BCBE assume une fonction de compliance. Cette dernière est confiée au Service juridique/Compliance en sa qualité d'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) assume sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La Compliance est présente dans toutes les fonctions de la BCBE; elle n'est pas uniquement un service de la banque.

Le Service juridique/Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction

de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et soumise directement au responsable du Département Finances.

La BCBE organise la gestion du risque selon le modèle des « trois lignes de défense ». La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense.

Au sein du Service juridique/Compliance, tous les actes juridiques en suspens sont également saisis, traités et surveillés. Afin de contrôler que les directives sur le blanchiment d'argent soient respectées, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les entrées et les sorties inhabituelles de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est contrôlée au moyen de diverses activités du service de contrôle interne (SCI) au sein de plusieurs entités. Elle est assurée par le Service juridique/Compliance.

### Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

### MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

#### Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances avec des intérêts et/ou des amortissements impayés, ou des dépassements de crédit, exigibles depuis plus de 90 jours.

#### Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant de moyens informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'inoccupation. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur,

établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

#### Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

#### Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou, si nécessaire, plus souvent des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et, parfois, les états financiers intermédiaires sont demandés à des fins d'examen. Une correction de valeur est constituée si l'engagement de crédit est compromis.

### Détermination des corrections de valeur et des provisions

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est constituée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

### ÉVALUATION DES GARANTIES

#### Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant de moyens informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type d'objet. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle, les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Une notation est en principe établie pour tous les types d'immeubles (terrains constructibles inclus). Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle réalisée par des tiers.

### Crédits garantis par des titres

Les crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Enfin, les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

### POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (HEDGE ACCOUNTING)

#### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Réservés aux professionnels, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'est effectué sur les dérivés de crédit.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions), ainsi que les risques liés aux transactions futures. Les opé-

rations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

### Comptabilité de couverture

#### OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt, futures sur taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

#### CONSTITUTION DES GROUPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p. ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

#### RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base

concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état en particulier des objectifs de gestion du risque de la stratégie de risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

### MESURE D'EFFICACITÉ

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat des opérations du négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

### ABSENCE D'EFFICACITÉ

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité peut être recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## **ACTIVITÉS EXTERNALISÉES**

Outre les services informatiques délégués à EntServ Suisse Sàrl, la BCBE a confié son trafic des paiements et son administration des titres à Swisscom (Suisse) SA. Swiss Post Solutions SA (SPS) se charge désormais d'imprimer et d'envoyer la correspondance bancaire. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à nos accords, les collaborateurs des prestataires sont tous tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

## **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice écoulé ne s'est produit.

## Informations concernant les positions du bilan

### Opérations de financement de titres (actives et passives) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1</sup>	13 811	9 745
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1</sup>	828 901	354 403
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	801 942	340 340
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	801 942	340 340
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	13 730	9 851
– dont titres remis à un tiers en garantie		
– dont titres aliénés		

<sup>1</sup> Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

## Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES	Nature des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
<b>PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>					
Créances sur la clientèle	89 909	166 451	1 833 507	2 089 868	
Créances hypothécaires	21 825 281	1 497	24 550	21 851 327	
– immeubles d'habitation	18 760 206			18 760 206	
– immeubles commerciaux	784 246			784 246	
– immeubles artisanaux et industriels	1 914 088			1 914 088	
– autres	366 740	1 497	24 550	392 787	
<b>TOTAL DES PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>					
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>21 915 190</b>	<b>167 948</b>	<b>1 858 057</b>	<b>23 941 195</b>	
année précédente	21 013 944	237 010	1 442 675	22 693 629	
<b>TOTAL DES PRÊTS (APRÈS COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>					
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>21 689 802</b>	<b>160 303</b>	<b>1 776 446</b>	<b>23 626 552</b>	
année précédente	20 775 520	227 666	1 363 778	22 366 964	
<b>HORS BILAN</b>					
Engagements conditionnels	18 905	25 658	156 291	200 855	
Engagements irrévocables	438 617		519 194	957 811	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			141 060	141 060	
Crédits par engagements					
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>457 522</b>	<b>25 658</b>	<b>816 545</b>	<b>1 299 725</b>
année précédente	31 542	21 811	800 668	854 021	
<b>CRÉANCES COMPROMISES</b>					
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances exposées	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>13 901</b>	<b>9 862</b>	<b>4 039</b>	<b>4 039</b>
année précédente		32 211	19 726	12 485	12 485
Créances avec continuation de la relation de crédit	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>307 547</b>	<b>185 894</b>	<b>121 653</b>	<b>121 653</b>
année précédente		337 138	186 570	150 568	150 568
Positions de liquidation	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>28 263</b>	<b>7 039</b>	<b>21 224</b>	<b>21 224</b>
année précédente		12 634	5 615	7 019	7 019

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2018 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,3 million de francs (montant des créances net: 0,3 million de francs) ayant pour objet un

portefeuille de crédits homogène à hauteur de 1,1 million de francs (exercice précédent: 0,5 million, respectivement 4,9 millions de francs).

Les méthodes appliquées à des fins d'identification des risques de défaillance et de la

détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. p. 87ss). Le recul du montant brut est imputable aux taux bas et aux risques faibles qui en résultent.

## Opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	2 634	1 996
– dont cotés	1 556	518
titres de participation	2	11
métaux précieux et matières premières	5 208	5 762
autres actifs du négoce		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>7 845</b>	<b>7 770</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 556	102
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <sup>1</sup>		
– dont cotés		
titres de participation <sup>1</sup>	0	0
métaux précieux et matières premières <sup>1</sup>		
autres passifs du négoce <sup>1</sup>		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

<sup>1</sup> Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)



## Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture <sup>1</sup>		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
contrats à terme y.c. FRAs	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	191 989	3 300 000
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>Devises/métaux précieux</b>						
contrats à terme	13 914	13 654	2 190 556	-	-	-
swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participation/indices</b>						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	0	-	0	-	-	-
options (exchange traded)	3	2	201	851	-	15 740
<b>Dérivés de crédit</b>						
credit default swaps	-	-	-	-	-	-
total return swaps	-	-	-	-	-	-
first-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AVANT PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING</b>						
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>13 917</b>	<b>13 656</b>	<b>2 190 757</b>	<b>851</b>	<b>191 989</b>	<b>3 315 740</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	13 914	13 654	-	-	191 989	-
Année précédente	19 348	19 132	2 063 552	180	243 974	3 627 760
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	19 348	19 132	-	-	243 974	-
<b>TOTAL APRÈS PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING</b>				<b>Valeurs de remplacement positives (cumulées)</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives (cumulées)</b>	
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>				<b>14 768</b>	<b>205 645</b>	
Année précédente				19 528	263 106	
<b>RÉPARTITION SELON LES CONTREPARTIES</b>				<b>Instances centrales de clearing</b>	<b>Banques et négociants en valeurs mobilières</b>	<b>Autres clients</b>
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				852	9 407	4 509

<sup>1</sup> Instruments de couverture au sens de la Circ.-FINMA 15/1, Cm 431ss

- La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

**Immobilisations financières** (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de créance	1 830 621	1 883 821	1 901 018	1 963 047
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 830 621	1 883 821	1 901 018	1 963 047
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)				
Titres de participation	161 412	207 670	152 382	211 821
– dont participations qualifiées <sup>1</sup>				
Métaux précieux	14 937	14 998	15 034	15 097
Immeubles	1 858	1 869	1 349	1 363
<b>TOTAL</b>	<b>2 008 827</b>	<b>2 108 357</b>	<b>2 069 783</b>	<b>2 191 328</b>
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 498 277	1 536 743	1 509 151	1 553 239

<sup>1</sup> En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

<b>CONTREPARTIES SELON LA NOTATION<sup>2</sup></b>	de AAA à AA–	de A+ à A–	de BBB+ à BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	sans notation
Titres de créance :						
Valeurs comptables	396 256	43 033	3 973			1 387 359 <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Notation de Standard & Poor's<sup>3</sup> Dont CHF 1 204 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

**Participations** (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence						Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	
<b>PARTICIPATIONS</b>										
– avec valeur boursière	21 168	–1 631	19 537			–212			19 325	106 784
– sans valeur boursière	98 521	–75 026	23 495			–2 252		2 252	23 495	
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>119 689</b>	<b>–76 657</b>	<b>43 032</b>			<b>–2 465</b>		<b>2 252</b>	<b>42 820</b>	<b>106 784</b>

**IMPACT DE L'UTILISATION THÉORIQUE DE LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE LORSQUE LA BANQUE DÉTIENDRAIT DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES (TAUX DE PARTICIPATION DE 20% OU PLUS)**

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	21 953 <sup>1</sup>	11 700	65 133
Produits des participations	920	–879	920	–3 617

<sup>1</sup> Dont changements du portefeuille par transactions sur capital: –41,4 millions de francs.

## Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
<b>Apparaissent au bilan comme participations:</b>						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,2	14,2	14,2	
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	1,5	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

### Changements marquants par rapport à l'année précédent

Participations	Raison du changement
RTC Real-Time Center AG, Köniz	Dissolution suite à la fusion par absorption avec la BCBE, au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Réduction du capital social suite au remboursement de valeur nominale du 7 septembre 2018

## Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation <sup>1</sup>	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	330 214	-135 993	194 222	-3	6 314		-2 069		-5 393	193 071
Autres immeubles	24 189	-7 263	16 926	-1 084	102		-172		-102	15 670
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	88 871	-84 366	4 505		21 954		-23 372			3 087
Autres immobilisations corporelles	22 889	-17 268	5 620		4 564		-3 403			6 781
Objets en « leasing » financier:										
– dont immeubles à l'usage de la banque										
– dont autres immeubles										
– dont autres immobilisations corporelles										
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>466 163</b>	<b>-244 890</b>	<b>221 273</b>	<b>-1 087</b>	<b>32 935</b>		<b>-29 016</b>		<b>-5 495</b>	<b>218 609</b>

Engagements : futures tranches de *leasing* opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un *leasing* opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sièges) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

<sup>1</sup> Nouvelles imputations immobilières dans les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles

**Autres actifs et autres passifs** (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2018</b>		<b>31.12.2017</b>	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	161 470		212 526	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur				
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance				
Badwill				
Impôts indirects	567 084 <sup>1</sup>	2 794	142 686 <sup>1</sup>	2 543
Fonds de soutien BCBE		1 207		1 000
Autres	36 581	32 201	39 171	33 055
<b>TOTAL</b>	<b>765 134</b>	<b>36 202</b>	<b>394 383</b>	<b>36 598</b>

<sup>1</sup> Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.

## Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances sur les banques	208 665	196 744	252 154	235 864
Cédules hypothécaires en couvertures des lettres de gage	5 679 830	4 058 000	4 668 146	3 397 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	118 635		108 944	
Titres en couverture du crédit intrajournalier / au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)				
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	135 830	16 257	120 580	4 591
Titres en couverture de la société BX Swiss AG	995	132	1 003	1 148
<b>TOTAL DES ACTIFS NANTIS / CÉDÉS</b>	<b>6 143 954</b>	<b>4 271 133</b>	<b>5 150 828</b>	<b>3 638 602</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couvertures pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres et lesquels sont présentés dans le tableau 1.

## Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2018	31.12.2017
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14 237	51 405
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

## Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

### a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de contributions d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

### b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2018	31.12.2017			2018	2017
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance <sup>1</sup>					10 994	10 994	10 985
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					266	266	342

<sup>1</sup> Le taux de couverture totalise 103,8% ; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

### c) Institutions de prévoyance

CAISSE DE PENSION DE LA BCBE	1.1.2019	1.1.2018
Nombre de collaborateurs assurés	1 271	1 309
Nombre de retraités assurés	832	821

	31.12.2018	31.12.2017
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	894,9	921,6
Taux de couverture (en %)	103,8	105,3
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	3,6	5,0
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5



## Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéance	Date de résiliation anticipée la plus tôt	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000

	d'ici une année	>1-≤2 ans	>2-≤3 ans	>3-≤4 ans	>4-≤5 ans	>5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours:						350 000	350 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,51	2019-2031	4 058 000

## Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance <sup>1</sup>	221 362		-284					221 078
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 750					3 100	-3 750	68 100
Provisions de restructurations								
Autres provisions	43 007	-2 025			1 122		-2 305	39 799
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>333 118</b>	<b>-2 025</b>	<b>-284</b>		<b>1 122</b>	<b>3 100</b>	<b>-6 055</b>	<b>328 977</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux<sup>2</sup></b>	<b>615 282</b>					<b>53 500</b>	<b>-46 465</b>	<b>622 317</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>364 975</b>	<b>-1 826</b>	<b>284</b>	<b>-4</b>	<b>504</b>	<b>55 248</b>	<b>-68 807</b>	<b>350 374</b>
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	182 427	-1 826	-10 317	-4	504	49 498	-62 257	158 024
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance pour les risques latents	182 548		10 601			5 750	-6 550	192 349

<sup>1</sup> Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

<sup>2</sup> Imposition fiscale intégrale

## Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
<b>CAPITAL SOCIAL</b>						
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
– dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
– dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
– dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre Gouvernance d'entreprise.

## Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018				31.12.2017			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 500	214			2 500	232		
Membres des organes de direction	2 550	218			2 100	195		
Collaborateurs	45 536	3 889			46 565	4 317		
<b>TOTAL</b>	<b>50 586</b>	<b>4 321</b>			<b>51 165</b>	<b>4 744</b>		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée non résilié. Un droit de souscription n'est accordé ni aux collaborateurs dont le contrat de travail est à durée déterminée, ni aux apprentis. Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription pro rata temporis.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi, à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

### DROIT DE SOUSCRIPTION EN NOMBRE D'ACTIONS

Niveau de fonction	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le « Règlement Actionnariat » (cf. rapport de rémunération, p. 42).

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé au moyen du bulletin de souscription ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est limité durant ce délai de blocage.

**Créances et engagements envers les parties liées** (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés <sup>1</sup>	238 250	1 888	77 354	4 521
Sociétés du groupe <sup>2</sup>		949		41 610
Sociétés liées <sup>3</sup>	48 516	65 329	29 699	68 921
Affaires d'organes <sup>4</sup>	24 836	7 420	24 841	6 195
Autres parties liées				

<sup>1</sup> Créances et engagement envers le canton de Berne<sup>2</sup> Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.<sup>3</sup> Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.<sup>4</sup> Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2018	31.12.2017
Sociétés liées	13 717	12 787
Affaires d'organes	831	185

**CONDITIONS**

Le personnel (y compris la Direction générale et les retraités) obtient des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions

sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la

gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

**Indication des participants significatifs** (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2018		31.12.2017	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
<b>Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote</b>					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

## Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317	615 282
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 569	171 589
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073	1 338 073
Propres parts du capital	–13 115	–9 248
Bénéfice reporté	320	407
Bénéfice	140 788	137 425
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE AVANT UTILISATION DU BÉNÉFICE</b>	<b>2 577 087</b>	<b>2 494 663</b>
Proposition de l'emploi du bénéfice	–74 560	–61 512
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE APRÈS EMPLOI DU BÉNÉFICE</b>	<b>2 502 527</b>	<b>2 433 151</b>

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 226,3 millions de CHF demeurent réservés.

	2018		2017	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
<b>Propres actions en portefeuille</b>				
Propres actions au 1 <sup>er</sup> janvier	50 509		74 852	
+ achats	115 462	195.65	40 215	181.40
– ventes	–100 570	183.96	–64 558	189.40
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	–48 582	182.15	–46 607	183.70
<b>= ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>65 401</b>		<b>50 509</b>	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme

de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE

figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
<b>Actions dans le portefeuille de sociétés liées</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

## Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération (cf. page 42ss du présent rapport), conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre

les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b<sup>bis</sup> CO.

### Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres

instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2018, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant

d'actions BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2500
dirigeants (Direction générale)	2100

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Conseil d'administration</b>		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	1 451	936
Rudolf Stämpfli, vice-président	3 471 <sup>1</sup>	2 576 <sup>1</sup>
Daniel Bloch	3 471	2 576
Eva Jaisli	491	176
Christoph Lengwiler	900	476
Jürg Rebsamen	591	276
Peter Siegenthaler	1 795	1 376
Peter Wittwer	827	502
<b>Total Conseil d'administration</b>	<b>12 997</b>	<b>8 894</b>
<b>Direction générale</b>		
Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale	6 500	5 830
Armin Brun, responsable du Département Clientèle privée/ Clientèle entreprises (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018)	200	n.a.
Stefan Gerber, responsable du Département Clientèle de placement/ Grands clients	3 114	4 220
Mark Haller, responsable du Département Production/Exploitation (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018)	1 413	n.a.
Johannes Hopf, responsable du Département Production/Exploitation (jusqu'au 31 décembre 2017)	n.a.	4 571
Alois Schärli, responsable du Département Finances	4 725	4 227
<b>Total Direction générale</b>	<b>15 952</b>	<b>18 848</b>

<sup>1</sup> Actions détenues par le groupe Stämpfli SA

## Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
<b>Actifs/instruments financiers</b>									
Liquidités	3 596 535							3 596 535	
Créances sur les banques	262 090	1 839	11 874					275 803	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			13 811					13 811	
Créances sur la clientèle	28 022	149 690	903 700	413 235	369 159	134 575		1 998 381	
Créances hypothécaires	3 047	730 362	1 407 990	2 516 008	11 989 328	4 981 435		21 628 171	
Opérations de négoce	7 845							7 845	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 768							14 768	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	176 349		31 275	416 252	1 118 559	264 535	1 858	2 008 827	
<b>TOTAL</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>4 088 656</b>	<b>881 892</b>	<b>2 368 650</b>	<b>3 345 495</b>	<b>13 477 047</b>	<b>5 380 545</b>	<b>1 858</b>	<b>29 544 142</b>
	Année précédente	4 325 763	830 065	1 758 527	3 107 362	13 123 801	5 470 345	1 349	28 617 213
<b>Fonds étrangers/instruments financiers</b>									
Engagements envers les banques	70 260		65 000					135 260	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			642 901	186 000				828 901	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9 444 659	12 378 431	67 924	21 600	1 409			21 914 022	
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	205 645							205 645	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			2 486	11 446	53 287	1 173		68 392	
Emprunts et prêts des lettres de gage			57 000	174 000	1 384 000	2 793 000		4 408 000	
<b>TOTAL</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>9 720 564</b>	<b>12 378 431</b>	<b>835 311</b>	<b>393 046</b>	<b>1 438 696</b>	<b>2 794 173</b>		<b>27 560 221</b>
	Année précédente	4 775 479	17 488 448	316 366	223 795	992 525	2 541 608		26 338 221

## Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2018		31.12.2017	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	3 589 929	6 606	3 769 433	7 642
Créances sur les banques	60 513	215 290	113 129	253 220
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 811		9 745	
Créances sur les clients	1 921 207	77 174	1 564 342	82 699
Créances hypothécaires	21 628 171		20 719 854	68
Opérations de négoce	7 338	507	7 758	11
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 336	6 432	15 637	3 890
Immobilisations financières	1 856 604	152 223	1 848 938	220 845
Comptes de régularisation	18 514		22 187	
Participations	42 795	25	43 007	25
Immobilisations corporelles	218 609		221 273	
Autres actifs	765 134		394 383	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>30 130 961</b>	<b>458 258</b>	<b>28 729 688</b>	<b>568 400</b>

PASSIFS	31.12.2018		31.12.2017	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	118 487	16 773	41 128	8 577
Engagements résultant des opérations de financement de titres	702 632	126 269	254 403	100 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 397 457	516 566	21 438 583	565 426
Engagements résultant des opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	114 627	91 019	152 681	110 425
Obligations de caisse	68 392		69 998	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	4 408 000		3 597 000	
Comptes de régularisation	86 732		95 488	
Autres passifs	36 202		36 598	
Provisions	328 977		333 118	
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317		615 282	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	171 569		171 589	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073		1 338 073	
Propres parts du capital	-13 115		-9 248	
Bénéfice reporté	320		407	
Bénéfice	140 788		137 425	
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>29 838 592</b>	<b>750 627</b>	<b>28 513 661</b>	<b>784 428</b>



**Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)** (tableau 25)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2018		31.12.2017	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	30 494 580	99,69	29 185 639	99,62
Suisse	30 130 961	98,50	28 729 688	98,06
Allemagne	99 913	0,33	106 998	0,37
France	65 764	0,21	81 725	0,28
Italie	600	0,00	1 154	0,00
Autriche	1 823	0,01	2 046	0,01
Liechtenstein	701	0,00	719	0,00
Amérique du Nord	75 422	0,25	80 931	0,28
Amérique centrale et Amérique du Sud	440	0,00	110	0,00
Asie/Océanie	18 234	0,06	31 300	0,11
Afrique	544	0,00	107	0,00
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>30 589 219</b>	<b>100,00</b>	<b>29 298 088</b>	<b>100,00</b>

## Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Liquidités	3 579 234	14 439	1 359	1 504	3 596 535
Créances sur les banques	127 703	110 890	13 339	23 870	275 803
Créances résultant d'opérations de financement de titres				13 811	13 811
Créances sur la clientèle	1 713 499	236 790	44 698	3 394	1 998 381
Créances hypothécaires	21 625 517	2 654			21 628 171
Opérations de négoce	7 843	1	0	0	7 845
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9 731	276	4 193	568	14 768
Immobilisations financières	1 877 281	75 036	56 511		2 008 827
Comptes de régularisation	18 514				18 514
Participations	42 795	0	25		42 820
Immobilisations corporelles	218 609				218 609
Autres actifs	765 131	1		2	765 134
<b>TOTAL DES ACTIFS BILANTAIRES</b>	<b>29 985 857</b>	<b>440 088</b>	<b>120 125</b>	<b>43 149</b>	<b>30 589 219</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 069 992	518 971	504 880	96 714	2 190 556
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>31 055 849</b>	<b>959 059</b>	<b>625 005</b>	<b>139 863</b>	<b>32 779 775</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>Autres monnaies</b>	<b>Total</b>
Engagements envers les banques	119 344	11 390	3 887	639	135 260
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	711 000	107 057	10 844		828 901
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 457 651	324 537	94 005	37 829	21 914 022
Engagements résultant d'opérations de négoce			0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	196 038	6 513	1 964	1 130	205 645
Obligations de caisse	68 392				68 392
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	4 408 000				4 408 000
Comptes de régularisation	86 732				86 732
Autres passifs	36 190	13			36 202
Provisions	328 977				328 977
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317				622 317
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	171 569				171 569
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073				1 414 073
Propres parts du capital	-13 115				-13 115
Bénéfice reporté	320				320
Bénéfice	140 788				140 788
<b>TOTAL DES PASSIFS BILANTAIRES</b>	<b>29 989 411</b>	<b>449 509</b>	<b>110 700</b>	<b>39 599</b>	<b>30 589 219</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 068 902	525 122	499 485	97 046	2 190 556
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>31 058 313</b>	<b>974 632</b>	<b>610 185</b>	<b>136 645</b>	<b>32 779 775</b>
Position nette par monnaie	-2 465	-15 573	14 819	3 218	0

<sup>1</sup> Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

## Informations concernant les opérations hors bilan

### Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de couverture de crédit et similaires	127 824	98 438
Garanties de prestation de garantie et similaires	60 761	60 778
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels	12 269 <sup>1</sup>	p.m. <sup>2</sup>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS</b>	<b>200 855</b>	<b>159 217</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
<b>TOTAL DES CRÉANCES ÉVENTUELLES</b>		

<sup>1</sup> Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée) par mois, en sus

<sup>2</sup> Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée)

### Opérations fiduciaires (tableau 30)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	1 084	
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées		
Crédits fiduciaires		
Opérations fiduciaires relatives au prêt/emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients		
Autres opérations fiduciaires		
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES</b>	<b>1 084</b>	

## Informations concernant le compte de résultat

### Produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi qu'intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	9 512	9 685
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	2 873	3 441

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

### Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Appointements	112 140	114 296
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	7 530	6 691
Prestations sociales	21 982	19 917
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	4 719	3 920

### Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Coût des locaux	7 087	7 087
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	57 737	61 341
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 402	1 503
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	1 036	1 277
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	704	1 080
– dont pour d'autres prestations de service	333	198
Autres charges d'exploitation	41 732	42 602

## Pertes significatives, produits et charges extraordinaires ainsi que dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
<b>Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts</b>		
Dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	11 710	37 587
Dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	1 849	1 475
<b>Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes</b>		
Dissolution nette/constitution nette d'autres provisions	2 305	-9 353
Dissolution nette/constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	650	-500
<b>Charges/produits extraordinaires</b>		
Bénéfice de fusion RTC	39 056	
Réductions de valeur nominale de BioMedInvest AG I	2 252	6 757
Vente de la participation à la société Swisssanto Holding AG	1 633	2 960
Gains réalisés lors de l'aliénation d'autres participations	1 341	
Vente d'immobilisations	549	7 490
Suppression de la correction de valeur résultant des aliénations d'immeubles et d'immobilisations corporelles		24 966
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>		
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	36 165	35 561
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI	10 300	
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-53 500	-48 500

## Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Charges pour impôts courants	34 500	37 400
Taux d'imposition moyen (en %)	25,1	25,7

Suite à la fusion de RTC Real-Time Center AG avec la BCBE en 2018, des reports de pertes fiscaux se chiffrant à 7,7 millions de francs ont été repris par la banque. La comptabilisation intégrale de ces reports de pertes fiscaux induit une baisse des charges pour impôts courants de 1,7 million de francs.

## Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2018	2017
Bénéfice	140 788 273	137 425 297
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	15.11	14.75
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	14.71	14.36

## Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les Global Custodians, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage,

dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et Global Custodians comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

## Évolution des avoirs administrés de la clientèle

(en milliers de CHF)

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/re-

traits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont

pas considérés comme des apports d'argent frais/retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2018 :

	31.12.2018	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2017
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	36 021 382	-930 533	-515 475	37 467 390
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	17 520 618	-1 154 693	176 757	18 498 554

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

## Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2018	2017
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice	140 788	137 425
+ Amortissements	36 653	51 453
– Appréciation		–24 966
+ Constitution de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	58 887	61 127
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions)	3 761	12 123
Régularisation d'intérêts compromis	1 626	504
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	53 500	48 500
– Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	–70 951	–84 126
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports)	–20 275	–41 332
Différences de change au niveau des corrections de valeur	–4	49
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêt	–36 165	–35 561
Utilisation conforme à l'objectif pour la réduction des risques relatifs aux TI	–10 300	
Suppression de la dépréciation de valeur des participations et des immeubles	–356	
Utilisations conformes à l'objectif	–3 851	–7 282
+ Constitution de régularisations	16 730	15 791
– Dissolution de régularisations	–17 159	–21 820
<b>= CASH-FLOW (FINANCEMENT INTERNE)</b>	<b>164 948</b>	<b>134 885</b>
+ Désinvestissements	212	
– Investissements	–32 935	–56 743
<b>= FREE CASH-FLOW</b>	<b>132 224</b>	<b>78 142</b>

Le free cash-flow en 2018, de 132,2 millions de francs (cumulés de 2013 à 2018: 661,7 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



### *Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA Berne*

#### *Rapport sur l'audit des états financiers*

##### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 (pages 68 à 113) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société.

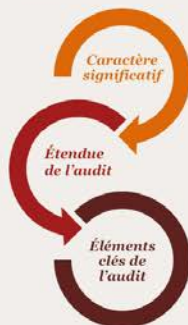
##### *Bases de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### *Notre approche d'audit*

###### *Vue d'ensemble*



Caractère significatif global: CHF 9.1 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)





### **Caractère significatif**

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 9.1 millions
<i>Comment l'avons-nous déterminé?</i>	5 % du résultat avant impôts avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) de réserves pour risques bancaires généraux
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

### **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



### Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)

#### Éléments clés de l'audit

La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.

Etant donné que les prêts à la clientèle (77.3 % ou CHF 23'626.6 millions contre 76.3 % resp. CHF 22'367.0 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 74, 75, 87 et 88 du rapport de gestion).

#### Manière dont les éléments clés sont été examinés

Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :

- *Analyse des crédits*  
Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits;
- *Octroi de crédits*  
Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences;
- *Versement des crédits*  
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;
- *Surveillance des crédits*  
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Évaluation des prêts à la clientèle*  
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la




---

clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.

- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *methodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

---

#### **Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de



fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli'.

Christoph Käppeli  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer'.

Heinz Furrer  
Expert-réviseur

Berne, le 28 février 2019



« Proposer des installations sanitaires à la fois innovantes, esthétiques et de qualité, voilà ce à quoi j'aspire. De plus, je souhaite assurer la pérennité de mon entreprise. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 123.

## Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Somme du bilan	30 589	29 298
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	17 521	18 499
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	23 627	22 367
– dont créances hypothécaires	21 628	20 720
Créances sur la clientèle sans les CDP	22 583	21 644
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 914	22 004
Obligations de caisse	68	70
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4 408	3 597
Réserves pour risques bancaires généraux	622	615
Capital social	186	186
Capital propre	2 503 <sup>1</sup>	2 433
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) <sup>2</sup> (en %)	18,6	19,9
Ratio de levier (en %)	7,8	8,0
Free cash-flow	132,2	78,1

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Bénéfice	140,8	137,4
Distribution de dividende	74,6 <sup>3</sup>	61,5
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	66,0 <sup>3</sup>	76,0

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 206	1 224
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 000	1 016
Nombre de sièges	60	62
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	34,5	37,4
Dividende versé au canton	38,4 <sup>3</sup>	31,7

<sup>1</sup> Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

<sup>3</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Le concept de soutien aux PME permet à la BCBE de guider les entreprises sur le long terme, de leur création au règlement de la succession. L'entreprise thounoise Messerli Sanitär AG a trouvé le successeur idéal en la personne de Thomas Würsten. Grâce au soutien de la BCBE, la direction de l'entreprise a pu être transmise de manière fluide et sans encombre à la génération suivante.

Thomas Würsten, propriétaire et directeur de l'entreprise Messerli Sanitär AG, Thoune

## L'action BCBE

### DONNÉES DE BASE DE L'ACTION BCBE (31.12.2018)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	55 521
Capitalisation boursière en milliards de CHF	1,82
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

### SYMBOLES

	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

### DISTRIBUTION

	2016	2017	2018
Dividende (en CHF) par action nominative	6.20	6.60	8.00 <sup>1</sup>
Taux de distribution	45 %	45 %	53 %

<sup>1</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

### ÉVOLUTION DU COURS (EN CHF)

	2016	2017	2018
Cours de fin d'année	184.00	176.40	194.80
Plus haut de l'année	198.90	195.00	223.50
Plus bas de l'année	179.00	173.50	176.60

### VOLUME DE NÉGOCE

	SIX Swiss Exchange
Total en actions	1 003 818
Total en millions de CHF	199,2

### RATINGS DE LA BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa1	Prime-1	A1



# Sites de la BCBE

au 1<sup>er</sup> mars 2019

<b>Centre clientèle</b>	
Information	031 666 18 85
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

## ZONE D'ACTIVITÉS NORD

### Jura bernois

<b>1 Corgémont</b>	<b>032 489 25 15</b>
Responsable: Frédéric Weingart	
<b>2 Malleray</b>	<b>032 492 18 10</b>
Responsable: Denis Roth	
<b>3 Moutier</b>	<b>032 494 62 00</b>
Responsable: Pascal Ribaut	
<b>4 St-Imier</b>	<b>032 942 34 23</b>
Responsable: Frédéric Weingart	
<b>5 Tavannes</b>	<b>032 481 23 40</b>
Responsable: Norbert Schneider	
<b>6 Tramelan</b>	<b>032 486 88 10</b>
Responsable: Antoine Haenni	

### Bienne

<b>7 Biel/Bienne</b>	<b>032 327 47 47</b>
Responsable: Christian Büttikofer	
<b>8 La Neuveville</b>	<b>032 752 35 23</b>
Responsable: Philippe Seuret	

### Lyss

<b>9 Aarberg</b>	<b>032 392 42 14</b>
Responsable: Dominique Kurz	
<b>10 Anet</b>	<b>032 313 77 20</b>
Responsable: Kurt Wandfluh	
<b>11 Lyss</b>	<b>032 387 85 11</b>
Responsable: Verena Probst	

### Soleure

<b>12 Granges</b>	<b>032 653 44 70</b>
Responsable: Max Neuwandwander	
<b>13 Hägendorf</b>	<b>062 216 93 88</b>
Responsable: Tanja Moser	
<b>14 Longeau</b>	<b>032 653 84 50</b>
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
<b>15 Oensingen</b>	<b>062 916 27 10</b>
Responsable: Ursula von Burg	
<b>16 Soleure</b>	<b>032 626 31 40</b>
Responsable: Andreas Jordan	

## ZONE D'ACTIVITÉS CENTRE

### Berne-Nord

<b>17 Bolligen</b>	<b>031 918 45 50</b>
Responsable: Christian Balmer	
<b>18 Berne-Breitenrain</b>	<b>031 348 45 00</b>
Responsable: Bettina Campell	
<b>19 Ittigen</b>	<b>031 918 45 60</b>
Responsable: Marcel Zürcher	
<b>20 Jegenstorf</b>	<b>031 760 49 50</b>
Responsable: Daniel Stalder	
<b>21 Ostermundigen</b>	<b>031 939 46 60</b>
Responsable: Daniela Suter	
<b>22 Zollikofen</b>	<b>031 914 46 50</b>
Responsable: Stefan Zingre	

### Berne-Est

<b>23 Grosshöchstetten</b>	<b>031 711 24 25</b>
Responsable: Christian Durtschi	
<b>24 Konolfingen</b>	<b>031 791 02 47</b>
Responsable: Monika Gerber	
<b>25 Münsingen</b>	<b>031 722 46 00</b>
Responsable: Jürg Wermuth	
<b>26 Muri près Berne</b>	<b>031 954 46 10</b>
Responsable: Corina Brand	
<b>27 Worb</b>	<b>031 832 46 40</b>
Responsable: Rudolf Steiner	

### Berne Centre-ville

<b>28 Berne-Place Fédérale</b>	<b>031 666 18 80</b>
Responsable: Andres Beyeler	

### Berne-Sud

<b>29 Belp</b>	<b>031 812 45 40</b>
Responsable: Stefan Zeller	
<b>30 Berne-Bümpliz</b>	<b>031 994 45 30</b>
Responsable: Marc Herren	
<b>31 Köniz</b>	<b>031 974 45 70</b>
Responsable: Urs Andres	
<b>32 Laupen</b>	<b>031 748 45 90</b>
Responsable: Claudia Delaquis	
<b>33 Schwarzenburg</b>	<b>031 732 46 20</b>
Responsable: Florian Bachofner	
<b>34 Wabern</b>	<b>031 964 46 30</b>
Responsable: Sybille Studer	

### Emmental

<b>35 Berthoud</b>	<b>034 428 41 11</b>
Responsable: Adrian Muster	
<b>36 Kirchberg-Alchenflüh</b>	<b>034 445 58 11</b>
Responsable: Michael Kaufmann	
<b>37 Langnau/Emmental</b>	<b>034 408 30 30</b>
Responsable: Christian Röhthlisberger	
<b>38 Sumiswald</b>	<b>034 431 51 35</b>
Responsable: Beat Lanz	
<b>39 Utzenstorf</b>	<b>032 665 46 44</b>
Responsable: Marco Schneider	
<b>40 Zollbrück</b>	<b>034 496 81 08</b>
Responsable: Hanspeter Widmer	

### Haute-Argovie

<b>41 Herzogenbuchsee</b>	<b>062 956 65 11</b>
Responsable: Pascal Bringold	
<b>42 Huttwil</b>	<b>062 959 92 50</b>
Responsable: Martin Heiniger	
<b>43 Langenthal</b>	<b>062 916 25 25</b>
Responsable: Thomas Witschi	
<b>44 Niederbipp</b>	<b>032 633 23 44</b>
Responsable: Pascal Bringold	

## ZONE D'ACTIVITÉS SUD

### Interlaken

<b>45 Brienz</b>	<b>033 951 20 53</b>
Responsable: Rudolf von Bergen	
<b>46 Grindelwald</b>	<b>033 854 13 31</b>
Responsable: Niklaus Rubi	
<b>47 Interlaken</b>	<b>033 826 61 31</b>
Responsable: Peter Feuz	
<b>48 Meiringen</b>	<b>033 971 36 16</b>
Responsable: Marc Zumbrunn	
<b>49 Unterseen</b>	<b>033 823 71 60</b>
Responsable: Rudolf Grütter	
<b>50 Wengen</b>	<b>033 855 12 18</b>
Responsable: Niklaus Rubi	

### Spiez

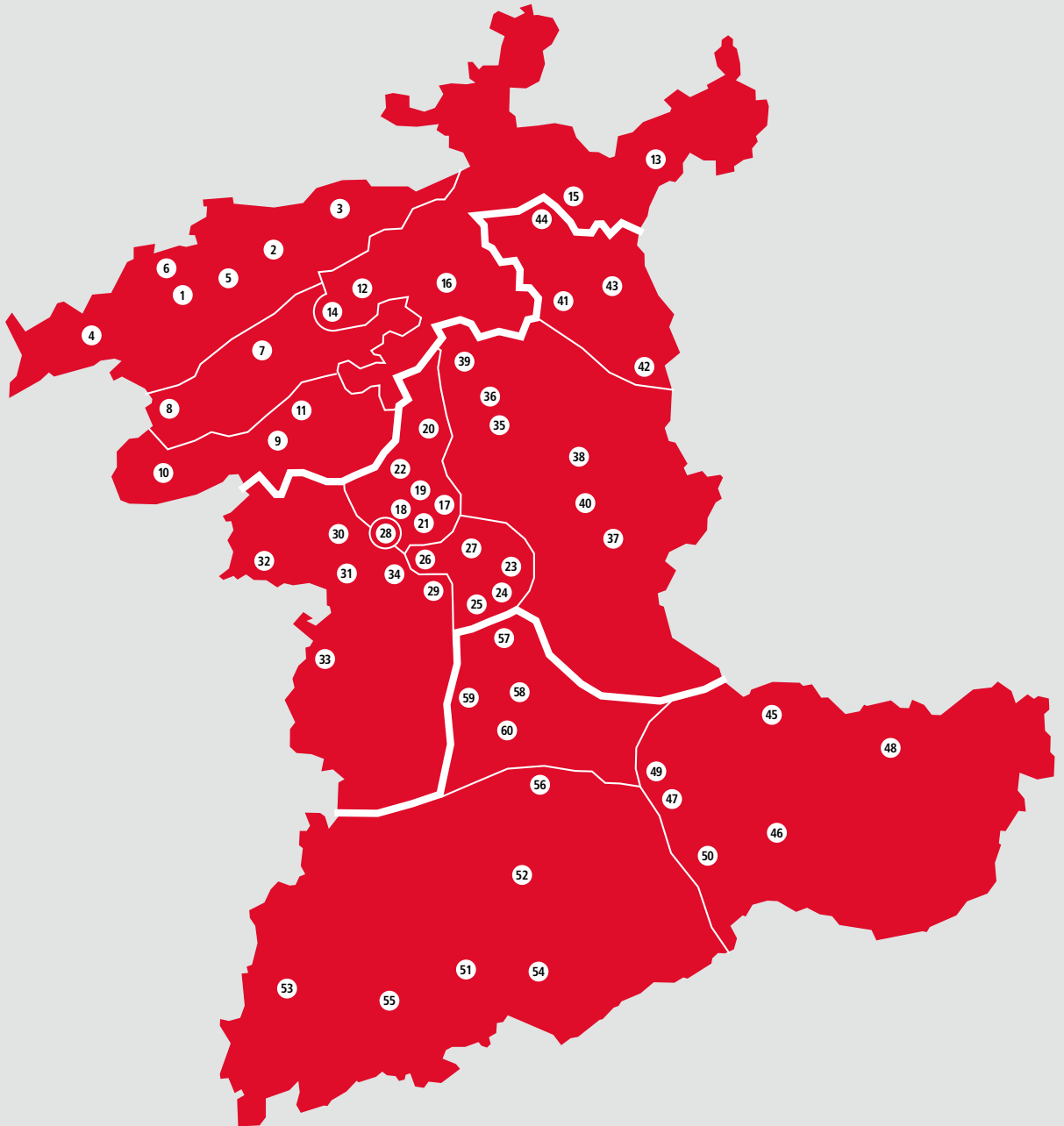
<b>51 Adelboden</b>	<b>033 673 71 71</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>52 Frutigen</b>	<b>033 672 77 10</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>53 Gstaad</b>	<b>033 748 74 44</b>
Responsable: Oliver Waser	
<b>54 Kandersteg</b>	<b>033 675 15 48</b>
Responsable: Martin Rieder	
<b>55 Lenk/Simmental</b>	<b>033 733 18 14</b>
Responsable: Alexandre Bezzu	
<b>56 Spiez</b>	<b>033 655 55 55</b>
Responsable: Daniel Reichenbach	

### Thoune

<b>57 Oberdiessbach</b>	<b>033 227 19 40</b>
Responsable: Alexandra Arn	
<b>58 Steffisburg</b>	<b>033 437 54 12</b>
Responsable: Philipp Christen	
<b>59 Thoune</b>	<b>033 227 11 11</b>
Responsable: Hanspeter Bigler	
<b>60 Uetendorf</b>	<b>033 227 19 60</b>
Responsable: Roger Schenk	

## AUTRES DISTRIBUTEURS DE BILLETS DE LA BCBE

- Berne-Bubenberplatz, Bubenberplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 8
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Ittigen, Autobahnraststätte A1 Grauholz
- Langenthal Bahnhof, Eisenbahnstrasse
- Mürren, Station Schilthornbahn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil BE, Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Schönried, Dorfstrasse 61
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktstrasse 12
- Thoune-Sud, Thalackerstrasse 62



## La BCBE en bref



**1206**

collaborateurs employés  
à la BCBE



**Aa1**

la note attribuée par  
**Moody's** à la BCBE



**51,5 %**

des actions en main  
du **canton de Berne**



**140,8**

millions de francs de **bénéfice**  
pour l'exercice



**132,2**

millions de francs de **free cash-flow**  
pour l'exercice



**18,6 %**

de **ratio de fonds**  
**propres globaux**



**30 589**

millions de francs constituant  
la **somme du bilan**



**74,6**

millions de francs de **dividende**  
distribués pour l'exercice



**55 000**

**actionnaires** détenant  
des actions BCBE

**« Rien ne vaut un rêve  
pour créer l'avenir. »**

Victor Hugo